

19.11.2004 - 10:14 Uhr

BAG: Parrainage-vaccination: un acte de solidarité

(ots) - Berne, le 19 novembre 2004 Faire de la vaccination en Suisse un acte solidaire avec le monde en développement est l'idée de base d'un nouveau modèle de collaboration entre l'Office fédéral de la santé publique OFSP et UNICEF Suisse, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Le « parrainage-vaccination » permet aux parents qui vaccinent leur enfant en Suisse de contribuer aux efforts de vaccination de l'UNICEF dans le monde. Cette collaboration, lancée à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant, est à la fois une aide concrète à la lutte mondiale contre certaines maladies évitables, mais aussi un moyen de réflexion et d'information sur les enjeux de la vaccination en Suisse et dans le monde.

Chaque année, 34 millions de nouveaux-nés ne sont pas vaccinés et 2 millions meurent suite à des maladies évitables par la vaccination. L'accès à la vaccination est un droit fondamental des enfants selon l'UNICEF, mais il est bien précaire dans de nombreuses régions du globe.

Faire de la vaccination chez nous un acte solidaire avec le monde en développement donne un éclairage supplémentaire sur la vaccination et révèle les enjeux de la lutte mondiale contre certaines maladies. Un tel parrainage permet de faire des parallèles avec le monde en développement, de montrer que des maladies dangereuses chez nous sont mortelles ailleurs et de mettre en lumière les efforts mondiaux de vaccination.

Il ne s'agit pas de créer un lourd appareil administratif. Cette collaboration est basée sur l'information et la contribution volontaire. La procédure est simple : les parents qui font vacciner leur enfant reçoivent du médecin une feuille d'information de l'UNICEF Suisse assortie d'un bulletin de versement. Le prix pour protéger un enfant dans le monde en développement contre les principales maladies évitables par la vaccination (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, rougeole, tuberculose) étant d'environ un franc, les parents peuvent se faire une idée concrète de la valeur de leur contribution.

Le lancement de ce « parrainage-vaccination » coïncide avec la Journée mondiale des droits de l'enfant du 20 novembre. La convention sur ces droits a été adoptée en 1989 par l'Assemblée mondiale des Nations-unies et ratifiée par la Suisse en 1997. Celle-ci stipule notamment que l'enfant a un droit de grandir en santé, droit que l'UNICEF entend défendre à l'échelle mondiale. En 2002 par exemple, l'UNICEF s'est engagée dans plus de 250 campagnes de vaccination qui ont profité à quelque 500 millions d'enfants de 93 pays. Les efforts mondiaux, auxquels la Suisse participe également, ont permis l'éradication de la variole, bientôt ce sera le tour de la poliomyélite et, si les efforts sont concertés, celle de la rougeole qui fait encore de nos jours plus de 600 000 morts par an.

Vous trouverez ce communiqué, les images et le flyer de l'UNICEF Suisse sur www.sevacciner.ch et www.unicef.ch, sous la rubrique news.

Renseignements :

Jean-Louis Zurcher, Communication OFSP

Téléphone : +41 (0)31 322 95 05, E-mail : jean-louis.zurcher@bag.admin.ch

www.sevacciner.ch

Alexander Rödiger, Directeur Information UNICEF Suisse

Téléphone : +41 (0)44 317 22 20, Natel: +41 (0)76 566 58 93

E-mail : a.roediger@unicef.ch

www.unicef.ch

Commande des feuilles dinformation:

Comité Suisse pour l'UNICEF

Baumackerstr. 24

8050 Zürich

Téléphone : +41 (0)44 317 22 66

Fax : +41 (0)44 317 22 77

E-Mail : info@unicef.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000843/100482623> abgerufen werden.